

Nouvelles brèves

Number 52, December 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/45663ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(1983). Nouvelles brèves. *Québec français*, (52), 4–5.

Québec français

Directeur

Christian Vandendorpe

Rédacteurs en chef

Aurélien Boivin (littérature)
Vital Gadbois (pédagogie)
Gilles Bibeau (langue et société)

Comités de lecture et équipes de rédaction

Littérature

Pierre Boissonnault
Aurélien Boivin
Roger Chamberland
Esther Mercier-Croft
Caroline Barrett

Pédagogie

Pierre Achim
Zita De Koninck
Aline Desrochers-Brazeau
Vital Gadbois
Christophe Hopper
Michelle Langlois
Jean-Guy Milot
Michel Pagé
Michel Paquin
Brigitte Pietropaolo-Saura

Langue

Gilles Bibeau
Jean-Marie Pépin
Paul Warren

Ont collaboré à ce numéro

Beatriz Amanda Chiappa, Daniel Bélanger, Francine Boulet, Graciella Cocozzella, Esther Mercier-Croft, Réal D'Amour, Louis-Jacques Dorais, Gilles Dorion, Hélène Dufour, Hélène Dumais, Maurice Émond, Gilles Fortier, Élisabeth Fortin, Alain Fournier, Jean-Claude Gagnon, Réjean Gagnon, André Gaulin, Jean-Guy Gaulin, Gilles Girard, Annette Hayward, Jacques Julien, René Labonté, Linda Lamarche, Bernard Landriault, Renée-Leduc Park, Jocelyne Mathieu, Madeleine Monette, Gaston Miron, Diane Pavlovic, Roland Pelchat, Joachim Reinwein, Claude Verreault

Couverture

Les Graphoïdes

Photographies

Francine Girard,

Maquette

Les graphoïdes

Secrétaire aux abonnements

Marie Gauthier (418) 688-8798
Du lundi au jeudi, en après-midi seulement.

La Revue *Québec français* est publiée par l'Association québécoise des professeurs de français et paraît quatre fois par an.

Ses équipes de rédaction sont situées à Montréal et à Québec.

Québec français

C.P. 9185
Québec G1V 4B1

Abonnement pour un an (4 numéros)

Québec / Canada 12 \$
États-Unis : 14,50 \$
Autres pays : 18 \$

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Indexé dans PÉRIODEX
Ce numéro a été tiré à 10 000 exemplaires.

Composition : GRAPHITI.
Impression : L'ÉCLAIREUR.

ISSN 0316-2052

Tous droits réservés Ottawa
Courrier de 2^e classe, Permis n° 4855.

nouvelles brèves nouve

Le Collectif Québécois de L'École Moderne...

C'est le nom d'une nouvelle association de pédagogie Freinet au Québec! Vous vous souvenez peut-être des Chantiers Pédagogiques... c'est un peu une relance de ce mouvement. Pour les plus jeunes, Freinet ou la pédagogie naturelle vous parleront peut-être davantage. En contact avec les mouvements internationaux d'École moderne, le Collectif québécois offre :

- des stages, des colloques sur les techniques et orientations de la pédagogie

naturelle : correspondance scolaire, texte libre, journal, étude du milieu, imprimerie, etc.

- des groupes régionaux de soutien et de réflexion...
- une revue : CHANTIERS... des dossiers : la correspondance, l'organisation coopérative de la classe...
- un service de correspondance scolaire... ouvert à tous...
- un service de documentation...

Pour plus de renseignements, contactez Marc Audet, secrétaire, C.Q.E.M., 3196 Carré Bochart, STE-FOY, Québec, G1X 1V6. (418) 651-5061.

Quand les mots dansent

Ce n'est pas là le titre d'une revue psychédélique à l'usage d'une élite désabusée. Ce n'est pas non plus le titre de la dernière chanson du palmarès québécois. Non ! C'est tout simplement le nom d'un concours littéraire tout nouvellement lancé en Abitibi-Témiscamingue.

Dans cette région où les richesses naturelles semblent ne devoir jamais s'épuiser, on rencontre aussi des gens pour qui l'épuisement semble être une notion inconnue.

C'est ainsi que chez certains professeurs de français, l'idée a surgi d'offrir une situation signifiante aux élèves qui désirent mettre en valeur leurs talents d'écrivains. Cette initiative permettra à des centaines de jeunes de donner libre cours à leur imagination très fertile en produisant des discours de type littéraire de bonne qualité.

Description du projet

« Quand les mots dansent... » s'adresse à tous les élèves fréquentant les écoles primaires et secondaires du grand territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Cinq catégories de participants ont été définies en tenant compte des discours privilégiés dans les nouveaux programmes.

Le primaire est divisé en deux catégories qui correspondent l'une au 1^{er} cycle, l'autre au 2^e cycle. Les auteurs du primaire doivent présenter un conte en respectant certaines exigences qui sont inscrites dans une grille d'évaluation conçue pour l'occasion.

Au secondaire, on retrouve trois catégories :

- Récit d'aventures en 1^{er} et 2^e secondaires
- Conte en 3^e secondaire
- Nouvelle en 4^e et 5^e secondaires

Les grilles d'évaluation des productions de ces cinq catégories sont actuellement en voie d'élaboration et seront distribuées aux professeurs en même temps que le document d'information du concours.

Comme l'A.Q.P.F., section Abitibi-Témiscamingue, compte quatre districts (Rouyn, La Sarre, Amos et Val d'Or), la sélection des

gagnants respectera cette structure. Chaque district sélectionnera cinq gagnants qui recevront chacun un prix d'une valeur de 20 \$ et qui seront éligibles pour le grand prix de chaque catégorie au niveau de la section. Les cinq grands gagnants régionaux recevront des volumes d'une valeur de 50 \$.

Au total, une somme de 500 \$ gracieusement offerte par le bureau régional de l'Office de la langue française permettra d'acheter les livres (romans, contes, récits d'aventures) qui seront distribués. De plus chaque auteur sélectionné recevra un diplôme honorifique de la part de l'A.Q.P.F., section Abitibi-Témiscamingue.

Projet nouveau en collaboration avec l'Office de la langue française

L'A.Q.P.F., section Abitibi-Témiscamingue, qui s'est montrée très présente depuis quelques années auprès des enseignants de cette vaste région vient ici d'ajouter une autre corde à son arc en élargissant son champ d'action et en fournissant aux professeurs de français un stimulant supplémentaire pour leurs élèves.

Il est important de mentionner que sans la collaboration de l'Office de la langue française, le concours ne connaîtrait pas une envergure régionale; il n'aurait sans doute même pas été mis en marche. Grâce à la subvention de 500 \$ que veut bien accorder le bureau régional de l'Office en Abitibi-Témiscamingue, il sera possible d'acheter les volumes qui seront remis en prix.

Il ne faut pas oublier non plus que sans la collaboration des professeurs de français le projet ne saurait être une réussite.

Il est à espérer que de telles initiatives arriveront à convaincre M. Camille Laurin, de même que certaines personnes dans la population, du grand souci de professionnalisme des professeurs de français.

Marcel LÉVESQUE

Vice-président à la section
Abitibi-Témiscamingue
de l'A.Q.P.F.

Les résolutions du congrès 83

Politique linguistique

1. Que l'A.Q.P.F. réaffirme son attachement à la Charte de la langue française et demande au gouvernement du Québec de ne pas toucher à la loi 101 sinon pour la renforcer. (Unanimité)
2. Que l'A.Q.P.F. réaffirme son refus permanent du « Canada Bill » et dénonce le mépris dans lequel Ottawa a tenu et tient toujours le Québec qui n'est pas signataire d'une Constitution-camisole-de-force. (Unanimité)
3. Que l'A.Q.P.F. envisage son adhésion (en assure même la promotion au besoin) à un mouvement qui voudrait réhabiliter la conscience nationale québécoise, la défense du Québec français et de son peuple. (Majorité)
4. Que l'A.Q.P.F. présente une motion de félicitations à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour son action militante en faveur du Québec, des Québécois et des Québécoises. (Majorité)

Enseignement du français au primaire

1. Que l'A.Q.P.F. demande aux commissions scolaires de repenser la formule de perfectionnement des enseignants du primaire dans l'optique d'une intégration des différents programmes. (Unanimité)
2. Que l'A.Q.P.F. réaffirme auprès du ministre de l'Éducation la place prépondérante des enseignants dans le domaine pédagogique, en regard de la réforme scolaire. (Unanimité)
3. Que l'A.Q.P.F. exerce des pressions auprès du ministre de l'Éducation pour que les commissions scolaires fassent appliquer les éléments d'apprentissage prescriptifs du programme. (Unanimité)
4. Que l'A.Q.P.F. demande au ministre de l'Éducation de voir à ce que, dans les manuels scolaires, les objectifs d'apprentissage soient spécifiés pour chacune des activités (Majorité)
5. Que l'A.Q.P.F. demande aux commissions scolaires que les journées pédagogiques soient utilisées pour échanger autour d'expériences pédagogiques vécues en salle de classe. (Majorité)

Enseignement du français au secondaire

1. Que l'A.Q.P.F. exerce des pressions auprès du ministre de l'Éducation et des commissions scolaires pour demander que les

services des conseillers pédagogiques soient maintenus non seulement pendant la phase de préparation des professeurs mais pendant les premières années de l'application du programme (pour chacun des niveaux), pour permettre aux professeurs d'être soutenus dans ce travail et pour assurer le succès de l'opération d'implantation. (Unanimité)

2. Que l'A.Q.P.F. exerce des pressions auprès du ministre de l'Éducation pour que le matériel didactique nécessaire et adéquat à l'application du programme soit en place avant que la phase formelle d'application obligatoire ne soit déclarée. (Unanimité)
3. Que l'A.Q.P.F. voie à ce que toute la question de l'évaluation formative fasse l'objet de congrès et de colloques; qu'elle suscite même la formation de comités d'études pour approfondir les exigences de cette forme d'évaluation sur le processus même d'application des programmes et sur la tâche des professeurs. (Unanimité)
4. Que l'A.Q.P.F. demande aux commissions scolaires de ne pas faire d'évaluation sommative avant au moins 2 ans de mise en application formelle du nouveau programme. (Unanimité)
5. Que l'A.Q.P.F. réaffirme auprès du ministre de l'Éducation la place prépondérante des enseignants et enseignantes dans le domaine pédagogique, en regard de la réforme scolaire. (Unanimité)

Enseignement du français au collégial

1. Que l'A.Q.P.F. favorise l'implantation du nouveau programme de français de niveau collégial. (Unanimité)
2. Que l'A.Q.P.F. rappelle au ministre de l'Éducation la nécessité de poursuivre l'analyse de la clientèle, de colliger les

différentes recherches qui ont déjà été faites sur cette question, de prévoir des mécanismes de diffusion de ces documents et d'analyser les incidences de ces recherches sur les pratiques d'enseignement. (Unanimité)

3. Que la personne responsable du niveau collégial pour l'A.Q.P.F. étudie pour l'année 1983-84
 - a) la tâche des professeurs de français de niveau collégial et la pertinence, du point de vue pédagogique, de la pondération actuelle des cours obligatoires de français;
 - b) les conséquences du décret sur la qualité de l'enseignement du français et sur la réalisation des objectifs généraux du nouveau programme. (Unanimité)

Tâche des professeurs de français au secondaire

1. Que l'A.Q.P.F. intervienne auprès du ministre de l'Éducation, du Conseil supérieur de l'Éducation et de la Fédération des Commissions scolaires du Québec pour exiger
 - a) que les groupes d'élèves de français au secondaire soient constitués d'un MAXIMUM de 20 élèves;
 - b) que chaque élève du secondaire ait à son horaire un cours de français de 50 minutes par jour ou l'équivalent. (Unanimité)
2. Que le Conseil d'administration de l'A.Q.P.F. mette sur pied un comité de stratégie dont l'un des mandats serait de donner une suite à la proposition précédente sur la tâche. (Unanimité)
3. Que l'A.Q.P.F. publie sa position concernant la TÂCHE des enseignants de français au secondaire. (Unanimité)

Place des jeunes à l'A.Q.P.F.

Que l'A.Q.P.F. invite les jeunes à ses congrès, à ses colloques et les invite même à devenir membres s'ils le veulent.

(Proposition référée au Conseil d'administration)

Permanence à l'A.Q.P.F.

Il est proposé qu'un comité de trois personnes soit formé pour étudier la possibilité de créer des postes de direction à temps plein à l'A.Q.P.F. avec un échéancier de trois mois pour procéder à l'étude des aspects financiers que cela implique. (Unanimité)